

LES FORTIFICATIONS URBAINES EN BOURGOGNE

sous la direction de Christian SAPIN et Pierre PINON



Actes du colloque tenu à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or)
les 10 et 11 juin 2011

CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES
3, place du Coche d'Eau
89000 AUXERRE

2014

SOCIÉTÉ DES SCIENCES
DE SEMUR-EN-AUXOIS
Hôtel de ville - 21140 - Semur-en-Auxois

VILLE CLOSE OU VILLE FORTE ? LES DÉFENSES DE LA CITÉ DE SENS AU MOYEN ÂGE

Denis CAILLEAUX
Université de Bourgogne UMR ARTEHIS

1. INTRODUCTION

La ville de Sens, à l'époque médiévale, était une importante place ecclésiastique et administrative, abritant le siège d'un archevêché qui domina longtemps Paris et d'un bailliage royal dont le ressort s'étendait jusqu'au pays de Langres. L'aspect de la cité médiévale, tel qu'il nous a été transmis par des images des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, est celui d'une ville fortifiée, ceinte d'une vaste muraille crénelée renforcée de tours couvertes de toits pointus et percée de portes défendues par des ponts-levis jetés au-dessus de fossés en eau (Fig. 1).

Les informations contenues dans ces images ne sont pas fausses et de nombreux documents, de diverses natures, attestent la réalité de ces représentations. Les vestiges des courtines encore préservés montrent la solidité des murs, les descriptions et les dessins des portes confirment leur disposition, les comptes municipaux de la fin du Moyen Âge mentionnent les réparations aux ponts-levis, les travaux aux fossés, la réfection des toitures des tours...

Le dossier documentaire est conséquent et son entière exploitation nécessiterait des développements

qui n'ont pas leur place dans la présente publication. Mon propos se limitera donc à une présentation générale des défenses sénonaises au cours du Moyen Âge afin de discerner une possible mutation dans leur fonction principale. Selon les époques, ces « fortifications » étaient-elles destinées à donner l'image d'une ville close ou présentaient-elles un système efficace de défense contre un assaillant ?



Fig. 1 : Vue de la ville de Sens, depuis le Nord. Gravure d'après Mathieu Merian, *Topographia Galliae*, 1655

2. HISTORIOGRAPHIE ET SOURCES

L'enceinte urbaine de Sens ne présente plus actuellement que de maigres vestiges, qui se composent essentiellement de trois tours, d'une poterne et de segments de la courtine. Des éléments moins visibles sont aussi néanmoins conservés : il s'agit des parties basses de la courtine, qui forment le mur de soutènement de nombreuses propriétés situées sur l'emprise des anciens remparts, de la trace en négatif d'une tour dans les maçonneries d'une maison moderne, ainsi que de la partie souterraine d'une défense avancée de l'ancienne porte Saint-Rémy réutilisée par le service des égouts.

Les premières études historiques et archéologiques consacrées aux anciennes fortifications de Sens datent du milieu du XIX^e siècle. Elles furent principalement initiées à l'occasion du Congrès archéologique réuni à Sens en 1847. Les travaux de l'antiquaire Lallier¹ et l'archéologue-dessinateur Victor Petit², dans les années suivant le Congrès, permirent de jeter les premiers jalons des recherches. Des observations plus scientifiques ont été réalisées par le chanoine Eugène Chartraire³ peu après 1900, puis une synthèse a été publiée en 1913 sous le nom de Gustave Julliot⁴, spécialiste de l'histoire sénonaise ; mais il s'agit là d'une œuvre posthume, élaborée à partir de notes anciennes. Des études nouvelles, fondées sur des observations archéologiques, ont été réalisées dans le dernier tiers du XX^e siècle par Jean Nicolle, Pierre Parruzot, Michel Delinon et Didier Perrugot⁵. Pour ces derniers, il s'agissait essentiellement de réunir des informations permettant de résoudre la question de la date d'édification de la muraille antique. L'opération la plus récente menée sur la muraille concerne l'époque médiévale : il s'agit d'une enquête d'archéologie du bâti réalisée en 2008-2009 sur la poterne des Quatre-Mares par Jérôme Mercier pour le Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre⁶.

Outre les observations archéologiques, les sources d'information sur la muraille sénonaise consistent dans divers types de documents historiques : textes et images. Les textes les plus anciens qui font mention des défenses de la ville sont les chroniques de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif. On y trouve l'évocation des différents sièges que la cité eut à subir au cours du haut Moyen Âge. Les textes du XIII^e siècle n'apportent que peu d'informations, sinon la mention des portes de la ville dans le tarif des péages rédigé au début du XIII^e siècle⁷. Les textes du XIV^e siècle sont plus nombreux et plus explicites : il s'agit en particulier des actes émanant de l'administration royale rédigés à l'occasion de la mise en défense de la ville au début de la guerre de Cent-ans. Le siècle suivant fournit des informations plus nombreuses, grâce aux comptabilités municipales conservées à partir de 1436-1437 et aux descriptions des opérations militaires qui se déroulèrent en Sénonais. À partir du XVI^e siècle, la documentation devient plus abondante et plus diversifiée. Un état des droits et des devoirs de la municipalité, rédigé par Balthazar Taveau et connu sous le nom de « Cartulaire sénonais »⁸, contient de nombreuses informations sur les fortifications de la ville, issues en particulier de copies de documents antérieurs. Les premières études à caractère historique rédigées par le moine célestin Bureteau⁹ puis par les érudits bénédictins mentionnent également les fortifications de la ville. L'étude la plus aboutie et la plus sérieuse dans la critique des sources date de la fin du XVIII^e siècle, puis a été reprise au début du XIX^e siècle. On la doit à l'historien et journaliste local Théodore Tarbé, collectionneur de documents authentiques, qui fut le premier à tenter d'établir la chronologie de la construction des murailles et de l'évolution des fortifications¹⁰. Ce travail, réalisé à un moment où une partie des édifices et des structures avaient été détruits ou transformés, présente de nombreuses erreurs mais reste une source incontournable.

Le dossier iconographique des murailles sénonaises est riche de nombreuses images, depuis le XVI^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e. La plupart de ces documents ont été publiés dans l'Essai sur l'Enceinte de Gustave Julliot au début du XX^e siècle. Les documents les plus anciens sont les moins précis, mais néanmoins les plus fiables car établis à un moment où les fortifications étaient toujours visibles. Les documents de la première moitié du XIX^e siècle, qui représentent souvent l'aspect des portes et des courtines, pourraient paraître plus intéressants dans la mesure où ils

donnent de nombreux détails, mais on doit signaler qu'ils sont généralement postérieurs à la destruction des édifices qu'ils représentent¹¹. Dessinés d'après des descriptions textuelles ou la copie interprétée de dessins antérieurs, ils doivent être abordés avec prudence et confrontés à d'autres sources d'information¹².

3. HISTOIRE DE L'ENCEINTE

La ville antique de Sens, conçue initialement comme une agglomération ouverte, fut dotée d'une muraille défensive à la fin du III^e ou dans le premier quart du IV^e siècle¹³. Le mur d'enceinte, solidement bâti au moyen de blocs de pierre issus de la démolition des monuments publics et des édifices religieux formant les premières assises et de moellon équarris renforcés par des chaînages de briques, était large de 3 m environ à la base pour une hauteur de plus de 6 m. Du côté interne, la base de la courtine était renforcée par une levée de terre. Du côté externe, une série de tours faisant saillies en demi-cercle permettait d'assurer le flanquement de la courtine. Un nombre indéterminé de portes (peut-être seulement quatre) permettait l'accès à l'intérieur du castrum¹⁴.

Les défenses de l'antiquité tardive subsistèrent au cours du haut Moyen Âge, sans modification notable, se révélant suffisamment efficace pour résister à plusieurs attaques et à plusieurs sièges. C'est autour de l'an Mil que le système militaire sénonais connut une première mutation avec la construction de nouvelles tours, à l'intérieur du castrum. La première fut bâtie vers 995 par le comte de Sens Raynard. Son emplacement et sa structure ne sont pas connus, mais elle se trouvait intra-muros et fut assiégée en 1015 lors de la conquête de la ville par le roi Robert. Une deuxième tour, révélée par les études d'Etienne Meunier, est mentionnée dans des documents tardifs sous le nom de « Motte du vicomte ». Elle se situait dans la partie Est de l'enceinte, près de la porte Saint-Léon et de l'église Saint-Pierre-le-Donjon, qui lui devait probablement cette désignation. Les informations qui se rapportent à elle sont peu nombreuses, mais on peut supposer avec vraisemblance que cette tour sur motte avait été édifiée peu après 1032, lorsque fut institué un vicomte à la suite du rattachement du comté de Sens au Domaine royal.

Une autre structure intra-muros à caractère défensif fut créée dans les premières décennies du XII^e siècle : c'est le mur d'enceinte du cloître des chanoines, qui s'étendait entre la courtine Nord des murailles et l'église cathédrale. Selon Tarbé¹⁵, c'est l'archevêque Daimbert qui aurait obtenu du roi Philippe 1^{er}, vers 1108, l'autorisation d'isoler le cloître de la ville. Cette date ne peut être confirmée, mais un acte de 1132, émanant de Louis VI, confirme que des portes existaient alors ; le roi autorisant le chapitre à bâtir un mur et à creuser des fossés pour compléter la clôture. Rien n'indique que les fossés furent effectivement creusés, mais le mur de maçonnerie autour du quartier canonial et les portes fermant le cloître sont attestés jusqu'au XVIII^e siècle.

Une autre « enclave » fut établie dans la partie Ouest de l'enceinte, près de la rivière, dans le dernier quart du XII^e siècle, lorsque fut bâti un ensemble d'édifices destinés aux séjours des rois. Les archives rapportent qu'il y avait là des salles du roi, des salles de la reine, une chapelle, un grenier, des écuries... Les bâtiments se trouvaient adossés à la face interne de la courtine et probablement autour d'une cour qui s'étendait au Sud de la porte de l'enceinte du côté de la rivière d'Yonne. À l'extrême fin du XII^e siècle ou dans les premières années du siècle suivant, le roi Philippe-Auguste fit compléter cette résidence par la construction, au Nord de la porte de la ville, d'une « grosse tour » circulaire, en pierre, mesurant environ 16,50 mètres de diamètre, entourée d'un fossé sec. C'est à l'époque de la construction de la Grosse tour ou dans les années suivantes qu'un intérêt nouveau se manifesta pour les murailles de la ville. Si les courtines ne paraissent pas avoir été modifiées, la plupart des portes anciennes furent reconstruites et d'autres furent créées. L'initiative de ces travaux semble devoir être attribuée au prince, représenté dans la ville par un bailli royal, mais la pression de la bourgeoisie locale, érigée en commune depuis 1186, fut certainement déterminante.

Des travaux de plus grande ampleur furent menés dans la seconde moitié du XIV^e siècle, lors de la mise en défense de la ville dans les premiers temps du conflit franco-anglais. Ils consistèrent dans le creusement des fossés, la surélévation des courtines, l'édification de nouvelles tours et la reconstruction de la porte orientale. La poursuite des guerres, au XV^e siècle, amena d'autres dépenses pour améliorer la défense, l'adapter aux progrès de l'artillerie ou réparer les dégâts occasionnés par le siège que subit Sens en 1420.

Le XVI^e siècle fut l'époque d'autres chantiers importants, principalement destinés à la création de boulevards, de bastions, de cavaliers... nécessaires pour la protection des portes et des courtines contre les tirs d'artillerie. Une première série d'ouvrages furent réalisés sous Louis XII et François I^{er}, puis d'autres constructions furent réalisées lors des Guerres de religion.

A partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, Sens perdit son rôle de place forte et son système défensif fut progressivement démantelé. L'annexion d'une partie de la courtine par les religieux célestins, dans les années 1665-1685, est un exemple de cette mutation. En 1665, les moines projetèrent de reconstruire leur dortoir en profitant d'un espace resté libre entre leur monastère et les murailles. Une commission d'experts rendit un avis favorable aux travaux, ayant constaté que « le mur de la ville a 83 toises de long environ, y compris deux tours et une petite guérite, duquel mur une partie est ruinée de la hauteur de six pieds de haut, la charpente en est pourrie et la toiture est également ruinée ». La Municipalité exigea que la libre circulation sur les murailles de la ville puisse être rapidement rétablie en cas de siège, mais le lieutenant du bailliage objecta contre cette demande « puisque cette partie du mur est dès à présent enfermée dans le monastère au moyen de deux bouts de petits murs qui ont été bastis aux deux extrémités afin que les particuliers ne puissent point aller et venir dans la maison et couvent desdits Célestins ». Pour le représentant de l'autorité royale, il était dès lors admis que les murailles avaient perdu leur valeur militaire.

Au siècle suivant, la Municipalité renonçait définitivement à entretenir l'enceinte et ses fossés. À partir de 1743, on détruisit la porte Ouest de la ville qui menait aux ponts sur l'Yonne et on commença à combler les fossés pour aménager de vastes esplanades plantées d'arbres. Dans les années suivantes, d'autres portes et tours disparurent et divers particuliers furent autorisés à étendre leur propriété sur les anciens fossés et à percer ou démolir les courtines. Les anciennes murailles de Sens eurent un dernier rôle militaire en 1814, lors de la campagne de France, lorsque la ville fut assiégée par les troupes coalisées. Sous la Restauration, les démolitions se poursuivirent et les deux dernières portes médiévales furent détruites pendant l'hiver 1831-1832. La création de la Société archéologique de Sens, en 1844, intervint trop tard pour préserver les murailles et, au-contraindre, favorisa peut-être les démolitions dans l'espoir d'enrichir son musée lapidaire des inscriptions et des sculptures tirées des courtines abattues.

4. LES COURTINES ET LES TOURS

De plan grossièrement ovalaire, l'enceinte de Sens enferme une surface de 40 hectares (Fig. 2). Le grand axe, orienté Est-Ouest mesure 850 m. Le petit axe, Nord-Sud, mesure 400 mètres. Les murailles se développent sur une longueur de plus de 2 600 mètres. La courtine paraît essentiellement antique, pour sa partie inférieure conservée ou observée, mais des opérations archéologiques n'ont pu être menées que sur moins de 10 % du périmètre fortifié et les reprises médiévales restent mal connues.

Le mur antique est formé à la base de 3 à 5 assises (et quelquefois plus) de gros blocs de pierre calcaire issus de la destruction de monuments publics. Au-dessus, il est constitué d'un petit appareil de blocs de grès ou de calcaire (pastoureux) disposés en assises régulières (avec joints tirés au fer) et de bandes horizontales de rangs de briques. La largeur est d'environ 3 mètres à la base et de 2 à 2,5 mètres en élévation. La fourrure interne du mur est constituée de cailloux à bain de mortier. La hauteur maximale connue pour la partie antique est d'environ 6 mètres, mais on constate une surélévation médiévale (XIV^e siècle), de hauteur variable, caractérisée par l'utilisation de moellons informes.

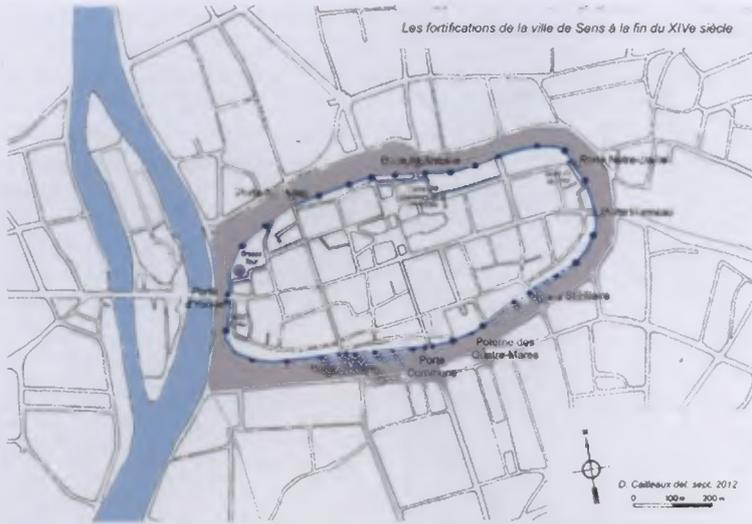


Fig. 2 Les fortifications de la ville de Sens à la fin du XIV^e siècle. Dessin D. Cailleaux

La partie haute de la muraille, après la surélévation du XIV^e siècle, présentait un chemin de ronde crénelé, sur mâchicoulis dans certaines parties¹⁶ ou sous forme d'une galerie couverte dans d'autres secteurs¹⁷. La restitution de l'élévation médiévale des courtines de Sens proposée par le dessinateur Victor Petit au milieu du XIX^e siècle (Fig. 3) montre un couronnement de créneaux et merlons en pierre de taille sur mâchicoulis, mais aucun élément conservé ou observé n'atteste la continuité de cette disposition sur l'ensemble du périmètre. Cependant, les vues panoramiques de la ville de Sens, gravées aux XVI^e et XVII^e siècles montrent des murailles crénelées en continu et la dégradation du chemin de ronde, constatée dans plusieurs documents du XVII^e siècle, pourrait s'expliquer par la récupération des pierres de taille des créneaux.

Le nombre des tours qui renforçaient l'enceinte reste incertain. Au XVII^e siècle, un chroniqueur local, l'abbé Rousseau, en comptait 30 et le même nombre se voit sur les plans de la ville dressés en 1785 et 1789 ; mais il est possible que d'autres tours aient disparu avant le XVII^e siècle.



Fig. 3



Fig. 4

Si de certaines ces tours étaient des constructions antiques (Fig.4), d'autres avaient été élevées à des époques plus récentes. Les archives municipales attestent la construction de quatre nouvelles tours au XV^e siècle¹⁸, sans que l'on sache si elles remplaçaient des ouvrages antérieurs. La perte des comptes municipaux avant le XV^e siècle ne permet pas de savoir si certaines tours neuves avaient été bâties aux XIII^e et XIV^e siècle, mais c'est très probable. C'est de cette époque que date la reconstruction de la tour proche de la poterne des Quatre-Mares, dont Jérôme Mercier a constaté qu'elle conservait le noyau d'une tour antique¹⁹.

Certains auteurs ont suggéré que la typologie puisse permettre de distinguer les tours antiques de celles du Moyen Âge : les premières étant semi-circulaires et creuses, mesurant environ de 6 à 8 m de diamètre externe et bâties de la même façon que les courtines ; les tours médiévales étant circulaires, d'un diamètre inférieur (4 m en œuvre) et construites en moellons de grès. Cette typologie simple est cependant incertaine, car Lallier donne le dessin d'une tour romaine circulaire qui s'élevait au Nord-Ouest de la courtine, près du terrain du Clos-le-Roy. La forme circulaire de l'édifice est confirmée par un « plan d'une partie de la ville de Sens » dressé en 1754²⁰, qui indique la forme de 14 tours de l'enceinte pour la moitié Ouest de la ville ; trois des tours dessinées sur ce document sont conservées ou connues et se présentent conformément au dessin. D'autres plans de la ville, établis à la fin du XVIII^e ou au début du XIX^e siècle, donnent à toutes les tours un plan similaire, semi-circulaire pour certains documents ou rond pour d'autres.

D'après différentes sources, la plupart des tours (circulaires ?) étaient couvertes d'une toiture conique, agrémentée de bannières métalliques²¹. Aucune trace de voûtement intérieur n'a été constatée et les trois tours rondes qui subsistent possèdent des planchers créant plusieurs niveaux d'occupation²². La disposition interne des tours semi-circulaires n'est pas connue pour les périodes anciennes.

5. LES PORTES

À la fin du Moyen Âge, on comptait dix passages à travers les courtines permettant de communiquer entre l'intérieur et l'extérieur de la ville close. L'un de ces passages – la poterne Saint-Benoît – n'était probablement qu'une simple ouverture dans le mur qui était obstruée de maçonnerie en cas de danger. Trois autres passages relèvent de la catégorie des « poternes ». D'une structure plus élaborée, disposant d'une herse et de vantaux, ils permettaient de communiquer entre les faubourgs du Sud-Est de la ville et l'intérieur de l'enceinte. Leur création, dans le premier tiers du XIII^e siècle, était rendue nécessaire par le développement de nouveaux quartiers extérieurs, nés de la croissance économique de la fin du XII^e siècle. L'une de ces poternes – la porte Saint-Hilaire – donnait accès à la Rue Neuve et une autre, encore conservée et connue sous le nom de poterne des Quatre-Mares (Fig. 5), permettait d'aller au couvent des Cordeliers.

Les six autres passages étaient des « portes » de ville, correspondant à des chemins de grande communication. La porte

la plus imposante (porte d'Yonne) se trouvait à l'Ouest, dans l'axe des deux ponts qui franchissaient la rivière, et livrait le passage vers la Grande Rue, axe central de la ville fermée. Deux autres portes (Saint-Didier, au Nord, et Saint-Rémy, au Sud) permettaient au Grand chemin de Paris vers Auxerre de traverser la ville. Une autre porte, au Sud, appelée porte Saint-Pregts puis porte Commune, formait passage entre le quartier marchand intra-muros (les halles) et les installations industrielles extérieures (La Draperie, les tanneries...). La porte orientale,



Fig. 5

appelée porte Saint-Léon puis porte Notre-Dame, était l'aboutissement du grand chemin venant de Troyes et le passage vers le faubourg le plus important de la ville, où se trouvaient les abbayes de Saint-Jean et de Saint-Pierre-le-Vif. La dernière porte, au Nord, correspondait au chemin de Provins, mais c'était surtout la porte externe du cloître des chanoines de la cathédrale.

La typologie des portes, d'après les descriptions des auteurs du XVII^e siècle, permet de distinguer trois catégories : les portes à deux tours, les portes à tourelles sur contreforts et le type de la porte à quatre tourelles et pavillon central.

La première catégorie, celle des portes à deux tours, comprend la porte d'Yonne, la porte Saint-Rémy et la porte Commune. Le curé Rousseau, dans un mémoire manuscrit daté de 1682, décrit ainsi la porte d'Yonne : « Elle a deux tours qui la font, dans lesquelles ses gondz sont plantez. Elle a une maison au-dessus, sans les deux chambres des tournelles, où les bourgeois se logent aux temps des guerres »²³. Le même auteur parle de la porte Saint-Rémy en ces termes : « elle a deux tournelles à ses deux costéz, comme les maistresses portes ». Indications corroborées par des plans du XVIII^e siècle et le cadastre Napoléon qui montrent un passage entre deux grosses tours semi-circulaires. La porte Commune n'est décrite par les annalistes du XVII^e siècle que pour ses imposantes défenses externes, aménagées au XVI^e siècle et le corps du bâtiment n'est évoqué que par Théodore Tarbé, plus de 50 ans après sa destruction. Selon cet auteur, cette porte ancienne

aurait été rebâtie en 1283, sous la forme d'un « gros corps de bâtiment, flanqué de deux grosses tours, dont la toiture était terminée en pointe »²⁴. La date indiquée pour la construction est erronée, mais correspond néanmoins à un fait historique attesté : par un bail daté du jeudi après la Pentecôte de l'an 1283, le maire et la commune de Sens louèrent, moyennant dix sols tournois par an, au bailli de Sens, Jean de Montigny, la porte de Saint-Pregts, qui appartenait au roi, « pour édifier par dessus et retenir par dessous sans affoiblir ne empirer la dicte porte » afin d'y établir la chambre de ville²⁵. Ainsi, cette porte était antérieure à 1283 et présentait à l'origine seulement deux tours encadrant un passage central, sans construction au-dessus du passage. Cette formule fut souvent celle adoptée pour les portes des enceintes urbaines à la fin du XII^e-début du XIII^e siècle²⁶. Une telle date semble pouvoir être retenue pour les trois portes « à deux tours » de l'enceinte de Sens, dont la construction serait contemporaine de la Grosse tour du logis royal.

Deux autres portes présentaient une structure différente : deux tourelles sur contreforts. Ce principe, utilisé pour les portes Saint-Didier et Saint-Antoine se retrouve également à la poterne des Quatre-Mares et vraisemblablement aussi à la poterne Saint-Hilaire.

Les portes et poternes du XIII^e siècle présentaient un système de clôture associant une herse et des vantaux. Elles étaient dépourvues de pont-levis à l'origine et n'en furent dotées qu'au XIV^e siècle, lors du creusement des fossés.

La porte Notre-Dame, construite vers le milieu du XIV^e siècle, présentait une structure différente.

6. LES FOSSÉS

La muraille n'était pas précédée d'un fossé extérieur aux XII^e et XIII^e siècles, ni probablement aux époques antérieures. Une zone « non aedificandi » avait certainement été préservée durant le haut Moyen Âge en avant de la courtine, car une distance d'environ 50 m séparait les murs des édifices religieux bâtis à la périphérie, dans les faubourgs : du Sud au Nord, l'abbaye Saint-Rémy, l'église Saint-Léon, l'abbaye Sainte-Marie et l'église Saint-Didier.

La situation fut modifiée au XIII^e siècle, lorsque les couvents des deux ordres mendiants, Dominicain et Franciscain, ainsi que le petit hôtel-Dieu, furent établis eux aussi extra-muros, mais plus près des murailles, ne laissant peut-être comme espace libre que la largeur d'un chemin qui longeait le pied de la courtine. Dans les décennies précédentes, des espaces de commerce avaient été aménagés à proximité des portes : le Marcheau au Sud et le Vieux-Marché au Nord. On avait aussi bâti des moulins près des murailles, à l'extérieur.

La mise en défense de la ville dans la seconde moitié du XIV^e siècle, puis au XV^e siècle, nécessita le creusement de fossés sur l'ensemble du pourtour de la muraille. Ces travaux, réalisés en plusieurs étapes, obligèrent à détruire les édifices des faubourgs, soit qu'ils étaient sur l'emprise des fossés, soit qu'ils puissent servir d'abri à d'éventuels assaillants.

Le creusement des fossés commença en 1358, pendant la régence du dauphin Charles, futur roi Charles V. Ces travaux, complétés par la restauration des courtines, furent réalisés au moyen de corvées fournies par les villages ayant la possibilité de se retirer dans la ville de Sens en cas de danger²⁷. Le financement de la mise en défense de la ville fut couvert par des taxes mises en place sous Jean le Bon et renouvelées par Charles V en 1366, 1368 et 1370. En 1408, la ville fut de nouveau autorisée à lever un subside spécial pour l'entretien de ses fortifications²⁸. Source de dépenses, la construction et l'entretien des fossés furent également à l'origine d'une — maigre — recette nouvelle pour les finances municipales après que le régent ait autorisé la Municipalité, en 1358, à remplir les fossés d'eaux vives, à y élever du poisson, à vendre ce poisson à volonté et aussi à y planter des arbres pour en récolter les fruits et au besoin à en exploiter le bois²⁹.

Les fossés, dont la largeur variait de 42 à 62 m, furent initialement conçus comme deux fossés séparés par un dos-d'âne. Dix ans après le début des travaux, en 1369, le roi Charles V ordonna de

supprimer le dos-d'âne pour réunir les deux fossés en un seul. L'opération ne fut probablement pas entièrement réalisée (ou même abandonnée), car en 1512 Louis XII ordonnait encore d'agrandir les fossés « et iceux mettre en ung ». Là encore, les travaux furent incomplets car au XVIII^e siècle certaines parties des douves, dans la partie Nord-Est, présentaient toujours un système à deux fossés (Fig. 6). Dans les premières décennies du XVI^e siècle, les fossés furent à nouveau modifiés pour s'adapter à l'artillerie. Sous les rois Louis XII et François I^{er}, certaines parties des douves furent élargies pour permettre la construction d'ouvrages défensifs en avant des principales portes.

La mise en eau des fossés fut réalisée au moyen de la dérivation d'un bras d'eau issu de la rivière Vanne, qui venant de l'Est se jette dans l'Yonne en amont de Sens. Le ruisseau détourné, appelé « Merdereau », « Merdereau » dans les textes médiévaux, et « Mondereau » dans sa forme moderne, avait principalement une fonction d'égout à ciel ouvert dans sa partie coulant au Sud de la ville, traversant les quartiers artisanaux de la blanchisserie et de la mégisserie, ainsi que les écorcheries des bouchers. Un autre bras coulant au Nord de la ville, attesté dès la première moitié du XIII^e siècle, actionnait des moulins hydrauliques bâtis à proximité des portes de l'enceinte.

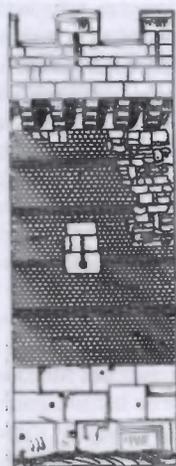


Fig. 6

7. CONCLUSION

SENS AU MOYEN ÂGE : VILLE CLOSE OU VILLE FORTE ?

À l'aube du XIII^e siècle, la ville de Sens avait hérité des siècles antérieurs une puissante courtine de maçonnerie qui encerclait un espace de 40 hectares environ. La destination défensive de cette muraille, renforcée de nombreuses tours, est certaine pour l'antiquité tardive et le haut Moyen Âge et les chroniques des XII^e et XIII^e siècles attestent le rôle plus ou moins efficace qu'elle tint lors des différentes attaques subies par la cité depuis le IV^e siècle. L'époque de l'an Mil, marquée par la naissance du féodalisme et la montée en puissance des Capétiens qui aboutit à l'incorporation du comté de Sens au Domaine royal après 1035, ne modifia pas la vocation défensive de la muraille, car le puissant voisin champenois fit encore longtemps peser sur la ville la menace d'une invasion, mais correspond à un changement dans la gestion des défenses. La construction de deux « donjons » intra-muros témoigne du rôle confié alors aux « miles » dans la conduite des opérations militaires.

À partir de la seconde moitié du XII^e siècle, la fonction de l'enceinte urbaine connut probablement une évolution. Selon les informations dont nous disposons, il apparaît que sous Philippe-Auguste le système défensif de Sens se composait d'une courtine probablement peu élevée, dépourvue de fossés et percée de portes peu défendues. Cela semble bien modeste comparé aux fortifications des villes voisines, comme Provins ou Auxerre, qui élevaient à ce même moment des défenses nouvelles, puissantes fortifications mettant à l'abri des quartiers entiers de ces villes jusqu'alors sans protection. Mais les nouvelles « murailles » de ces villes-fortes n'étaient souvent en fait, et pour longtemps encore, que des levées de terre surmontées de palissades : les éléments en maçonnerie se limitant aux portes et à quelques tours, alors que Sens, au contraire, présentait une courtine continue en pierre. La fonction des murailles sénonaises à l'aube du XIII^e siècle est équivoque. Les puissantes courtines maçonnées longues de 1 600 mètres faisaient de la ville le seul grand « castrum » à l'extrémité Sud du Domaine royal, mais les travaux réalisés peu après 1 200 ne semblent pas avoir été destinés à

renforcer ce potentiel défensif mais plutôt à manifester un statut de cité prospère. Les portes les plus imposantes de la ville, construites selon le modèle des portes à deux tours, étaient essentiellement destinées à conduire vers l'intérieur de la cité, donnant accès à l'Ouest au quartier de l'hôtel royal, depuis les ponts de l'Yonne, et au Sud au secteur commercial des halles (et de la maison de la commune), depuis les faubourgs industriels et les quartiers neufs. La zone extérieure de la courtine n'était plus considérée comme un espace défensif, mais comme un secteur de terrains à bâtir où s'élevèrent des moulins et des habitations, puis des maisons religieuses. D'après le tableau que l'on peut dresser de la ville et de ses faubourgs, la fonction de la muraille semble alors plus être celle d'une barrière douanière que d'une défense militaire.

Ville-close plutôt que ville-forte, Sens n'était pas préparée à se défendre lorsque se déroulèrent les premiers combats de la guerre de Cent-Ans. La mise en défense de la ville, ordonnée par le futur Charles V qui en surveilla attentivement la réalisation, entraîna la destruction des faubourgs afin de créer un périmètre de sécurité et l'aménagement des fossés. La liste des édifices détruits – abbayes, couvents des Mendiants, églises paroissiales, mais aussi moulins, tanneries... - montre que l'on raya de la carte, entre 1358 et 1370, tout ce qui était né de la croissance urbaine des XII^e et XIII^e siècles. On peut s'interroger sur les causes et les conséquences de ces destructions.

La cause – et la justification – de la démolition des bâtiments des faubourgs tient à ce qu'ils étaient extérieurs à la muraille, donc non protégés, et pouvaient servir d'abris ou de poste d'attaque pour des assaillants. Pourquoi n'avait-on pas remédié à cette situation au cours du siècle précédent par la mise en chantier d'une nouvelle enceinte ? Les motifs financiers peuvent être évoqués : le roi n'avait pas d'intérêt à engager de tels travaux sur ses propres recettes et la Ville était saturée de dettes, ce qui conduisit à la dissolution de la Commune en 1317. Les raisons militaires sont aussi un élément d'explication : Sens n'était plus une place de frontière avec la Champagne (devenue royale après 1284) et vers le Sud, Villeneuve-le-Roi (actuelle Villeneuve-sur-Yonne) assurait la garde face à la Bourgogne (alors dans la mouvance capétienne).

Les conséquences de la fortification de la ville dans la seconde moitié du XIV^e siècle, puis au cours du siècle suivant, sont de diverses natures. Au plan économique – et urbanistique – la cité subit la destruction d'une partie de ses édifices religieux, hospitaliers et industriels. La perte aurait pu être irréversible et lourde de conséquences, mais en quelques années les Franciscains, les Dominicains et les administrateurs du Petit-hôtel-Dieu trouvèrent de nouveaux espaces à l'intérieur des remparts et rebâtirent églises et bâtiments³⁰. Les moulins détruits furent rapidement remplacés par de nouvelles installations. La part du bâti « privé » atteinte par les destructions est inconnue, mais là aussi il ne semble pas que les conséquences des pertes aient été très importantes sur les fortunes des plus notables des sénonais, qui occupaient alors les premières places dans l'entourage du roi. Les plus pauvres furent certainement les plus touchés, mais leur infortune n'a pas laissé de trace dans la documentation. La destruction des faubourgs permit de disposer de l'espace nécessaire à l'aménagement des fossés et donna les matériaux nécessaires au surhaussement de la courtine³¹ et à la construction de nouveaux éléments de défense³².

Devenue « ville-forte », Sens était en mesure de se défendre ou en position de négocier avec ses éventuels attaquants.

En 1418, le comte de Joigny Guy de la Trémouille tenta d'investir la ville de nuit, en dressant des échelles près de la porte Saint-Antoine, mais découvert par le guet, les soldats durent se retirer. En juin 1420, après son mariage à Troyes avec Catherine de France, le roi d'Angleterre Henri V se mit en route vers Sens pour assiéger la ville. Le roi de France Charles VI se joignit à l'expédition. Selon Juvénal des Ursins, avant que les troupes se présentent devant les murailles « ... ceux de la ville envoyèrent vers le roi de France et le roi d'Angleterre leur dire qu'ils étaient prêts à se mettre en son obéissance, combien que les gens de guerre qui y étaient eussent volontiers par aucun temps tenu... ». Après quelques jours de siège, la ville fit sa rédition, mais les intérêts politiques avaient alors prévalu sur les possibilités militaires d'une longue résistance.

Les choix défensifs définis dans la seconde moitié du XIV^e siècle pour faire de Sens une « ville-forte » ne furent jamais remis en cause dans les époques postérieures. Au XV^e et au XVI^e siècle,

de nouveaux aménagements furent réalisés pour adapter les fortifications sénonaises aux progrès de l'artillerie, mais la base du système resta toujours fondée sur la courtine antique et les portes du début du XIII^e siècle, encerclées par les fossés creusés au XIV^e siècle. À partir du milieu du XVIII^e siècle, la ville chercha à desserrer son carcan de murailles et à grandir hors les murs, mais les traces de la ville-close étaient trop prégnantes pour que l'urbanisme puisse s'y soustraire. Dans la première décennie du XXI^e siècle, si la ville de Sens est devenue depuis longtemps une ville « ouverte », sa gestion quotidienne des flux de circulation ou de collecte des ordures ménagères reste toujours contrainte par des choix de défense déterminés à la fin du III^e siècle, confirmés au début du XIII^e siècle et amplifiés à la fin du Moyen Âge.

NOTES

¹ LALLIER M, « Recherches sur les murailles gallo-romaines de la ville de Sens », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. 1, 1846, p. 36-72.

² PETIT Victor, « Description de la muraille gallo-romaine de la ville de Sens », *L'art et l'Archéologie en Province*, vol. 9, 1849, p. 29-32 + planche.

³ CHARTRAIRE Eugène, « Le mur romain de Sens », *Bulletin archéologique du CTHS*, 1908, p. 127-135.

⁴ JULLIOT Gustave, *Essai sur l'enceinte de la ville de Sens*, Sens, 1913.

⁵ Ces différents travaux sont rapportés par DELOR J.-P. (dir.), *L'Yonne 89. Carte archéologique de la Gaule*, 2 volumes, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2002.

⁶ MERCIER Jérôme, « La poterne des Quatre-Mares et son environnement architectural, Sens (Yonne) », *Bulletin du Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre* (BUCEMA), n° 13, 2009, p. 29-32.

⁷ LECOY DE LA MARCHE Albert, *Les coutumes et péages de Sens, texte français du commencement du XIII^e siècle*, Paris, 1866.

⁸ JULLIOT Gustave (éditeur), *Cartulaire sénonais de Balthasar Taveau*, Sens, 1884.

⁹ BURETEAU Pierre, *Historia archiepiscoporum Senonensium*, vers 1530, Bibliothèque municipale de Metz, ms. 1176.

¹⁰ TARBE Théodore, *Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens*, Sens, 1838.

¹¹ C'est le cas, par exemple, des dessins des portes médiévales par l'architecte François Thiollet, réalisés longtemps après leur destruction. Cf. *L'Album Thiollet*, Sens, 1994.

¹² Sur cette question, voir CAILLEAUX Denis, « Un artiste archéologue : F.-A. Pernot, le Congrès archéologique de 1847 et les monuments sénonais », *Actes du Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes*, Sens, 1996, p. 35-50 et CAILLEAUX, Denis, « Les voyages archéologiques du dessinateur Victor Petit dans le département de l'Yonne », *Rodin en Bourgogne. Dessins d'architecture catalogue de l'exposition des musées d'Auxerre et de La Charité-sur-Loire*, Auxerre : Editions des Musées d'Auxerre, 2005, p. 19-23.

¹³ Cf. CAILLEAUX Denis, « De la ville antique à la cité médiévale : Sens au IV^e-X^e siècles », dans BARAY (Luc) dir. *Artisanats sociétés et civilisations Hommage à J.-P. Thevenot, Dijon* : Revue Archéologique de l'Est, 2006, p. 607-622.

¹⁴ Cf. la synthèses des informations sur l'enceinte antique de Sens dans BOUDEAU Jasmine, *La réorganisation spatiale de cinquante-cinq villes de Gaule réparées au Bas-Empire*, thèse de doctorat, Université de Tours, 2009, p. 115-123.

¹⁵ TARBE Théodore, *op. cit.*, p. 507.

¹⁶ Arch. Mun. Sens, CC. 1, Comptes municipaux pour 1436-1437 : dépenses pour « 28 carneaux [créneaux], et au milieu d'iceux avoir fait en rond ung moroer du rond d'une teste d'homme pour regarder de dessus lesdiz murs dehors es fossez ».

¹⁷ Cette disposition subsiste dans la partie des murailles proches de la poterne des Quatre-Mares, au Sud.

¹⁸ Archives municipales de Sens, CC 6, fol. 34 v°, Comptes de Gilet Odoz pour l'an 1486 : « A Jehan Fremy, charpentier, demeurant à Sens, la somme de cent livres tournois pour ses peines et sallaires d'avoir fait et édifié la charpenterie de quatre tours de nouvel construites et édifiées sur les murs de la ville de Sens pour la fortification et emparemens de lad. ville en l'année de ce présent compte. C'est assavoir, deux tours entre la porte Saint Didier et la porte d'Yonne, la tierce tour entre la porte Notre-Dame et la porte Fromau, et la quarte tour à l'endroit de la Motte des Célestins de Sens. ».

¹⁹ MERCIER Jérôme, *op. cit.*

²⁰ Arch. Nat., F14 10269 (16) 1, reproduit dans l'ouvrage collectif *Le sénonais au XVIII^e siècle. Architecture et territoire, Sens*, 1987, p. 316.

²¹ Cf. Comptes municipaux de la ville de Sens pour les années 1486 et 1487.

²² Selon un témoignage oral recueilli par mes soins, le rez-de-chaussée de la tour située dans la propriété n° 5, rue Drapès, était en partie comblé de terre. Cependant, cette disposition ne concorde pas avec la présence d'archères-canonnières visibles à la base de cette tour.

²³ Bibliothèque municipale de Sens, Ms. 65.

²⁴ TARBE, *op. cit.*, p. 400.

²⁵ JULLIOT, *Cartulaire sénonais de Balthasar Taveau*, p. 39, pièce A.

²⁶ MESQUI Jean, *Enceintes et châteaux de la France médiévale. De la défense à la résidence*, tome 1, Paris : Picard, 1991, p. 326 et st.

²⁷ JULLIOT, *Cartulaire sénonais de Balthasar Taveau*, *op. cit.*, p. 40 : « ...les foussez de la ville de Sens furent commencez à faire dès la porte d'Yonne en retournant a la porte Saint-Rémy... ».

²⁸ D'après Arch. Nat. X 1 A 63, fol. 284-285v°.

²⁹ JULLIOT, *Cartulaire sénonais de Balthasar Taveau*, *op. cit.*, p. 39.

³⁰ Cf. CAILLEAUX Denis, « L'implantation des Frères mineurs dans le diocèse de Sens au XIII^e siècle : Sens - Provins - Etampes », *Actes du 109^e congrès national des Sociétés savantes* (Dijon 1984), Paris : C.T.H.S., 1987, p. 265-303.

³¹ Des fragments de dalles funéraires des XIII^e et XIV^e siècles se voient encore dans les parties hautes de la courtine près de la Poterne des Quatre-Mares.

³² Une tour munie d'un pont-levis fut édifée sur le pont principal de l'Yonne. Ses matériaux provenaient, selon la tradition, de la destruction de l'église des Dominicains, dans le faubourg Nord de la ville.

Légendes des figures 3 à 6.

Fig. 3 : La tour de la Brèche. Tour semi-circulaire de la partie sud-est de la courtine. Fin III^e s. et réparations du XVI^e siècle. Cl. D. Cailleaux.

Fig. 4 : La poterne des Quatre-Mares. Poterne du début du XIII^e siècle. Courtine de la fin du III^e siècle (partie basse) et surélévation médiévale. Tour circulaire médiévale, sur noyau antique. Cl. D. Cailleaux.

Fig. 5 : Les fossés du Mail au début du XIX^e siècle. Huile sur toile, par Ernest Charton, conservée aux Musées de Sens.

Fig. 6 : Reconstitution de l'élévation de la courtine à l'époque médiévale. Gravure par Victor Petit (vers 1850).